

Article de presse – Journal *Les nouvelles d'Alsace* - février 2014:

Rythmes scolaires Munster obtient une dérogation

La sénatrice Patricia Schillinger a annoncé la nouvelle hier sur sa page Facebook: le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon s'apprête à accorder une dérogation à Munster, qui pourrait donc garder son organisation scolaire, en place depuis plus de vingt ans. Les petits Munstériens ont sept demi-journées de classe et deux demi-journées d'activités, alors que la réforme Peillon impose des semaines de neuf demi-journées de classe.



Les petits Munstériens ne changeront pas de rythme scolaire à la rentrée prochaine. Archives «L'Alsace» «J'ai rencontré Vincent Peillon mardi, lors d'une réunion de groupe au Sénat, a confirmé Patricia Schillinger, jointe par téléphone. Il m'a dit qu'il allait prendre un arrêté de dérogation pour les deux villes, dont Munster, qui ont ce système. En revanche, il n'y aura pas de dérogation pour les nouvelles structures qui voudraient faire la même chose», prévient la sénatrice.

C'est la fin d'un long suspense pour Munster, qui craignait fortement d'être obligé de remettre en cause une organisation scolaire qui faisait pourtant l'unanimité au sein des parents et des enseignants (lire notre édition du 26 janvier). Une demande de dérogation avait été déposée à

l'Inspection académique par le maire Pierre Dischinger, qui était toujours en attente d'une réponse. «Le maire, avec les parents d'élèves et les enseignants, a décidé de contacter Mme Schillinger pour maintenir le contrat éducatif local (CEL) que nous avons depuis plus de vingt ans à Munster», raconte Martine Martin. La première adjointe se félicite de ce développement car «des parents y trouvent leur compte, par rapport aux activités proposées, qui sont assurées par du personnel extérieur».

Marie-Lise Perrin

Courrier du rectorat (Inspection EPS) de Bordeaux aux chefs d'établissements



Fabrice LADEVEZE
Chargé de mission auprès de l'Inspection Pédagogique Régionale
EPS
à
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
des collèges, lycées GT et professionnels, CFA, publics et privés
de la ville de Bordeaux

Bordeaux, le 3 février 2014

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

Réf :
Lettre 10 13-14 NL

Affaire suivie par :
Fabrice LADVEZE
Chargé de mission
auprès des IA-IPR EPS

Téléphone :
06 61 92 42 76

Mél :
Fabrice.Ladeveze@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Programmation EPS année scolaire 2014-2015

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

La réforme des rythmes scolaires va être mise en œuvre dès la rentrée prochaine, dans la ville de Bordeaux.

Dans le cadre de l'application de cette réforme, la municipalité doit prévoir et aménager des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Ces TAP vont impacter de manière significative, l'organisation des enseignements de l'EPS dans votre établissement, puisque pour répondre à ces directives, les installations sportives municipales devront être mobilisées, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 16 h 30.

Afin que cette nouvelle contrainte puisse être anticipée, nous vous saurions gré de bien vouloir l'intégrer dans la conception de vos emplois du temps.

Vos professeurs d'EPS et notamment le coordonnateur pourront vous apporter l'aide et les informations nécessaires, afin que vous puissiez prendre en considération les besoins inhérents aux spécificités de notre discipline d'enseignement.

Malgré cette nouvelle difficulté qui s'ajoute au manque d'installations sportives déjà constaté, nous utiliserons l'ensemble des moyens dont nous disposons, pour nous rapprocher au plus près de la qualité d'enseignement dont nos élèves doivent disposer.

Nous ne pourrions y arriver sans votre indispensable et précieuse collaboration et nous vous en remercions par avance.

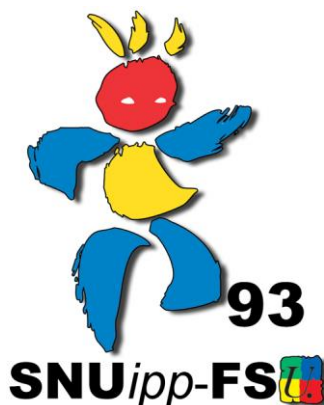
Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement, nos salutations les plus cordiales.

Pour l'Inspection Pédagogique Régionale EPS

Conseiller technique auprès du DASEN 33 (EPS 2nd degré)
Chargé de mission auprès de l'Inspection Pédagogique Régionale EPS

Fabrice LADEVEZE

Courrier du SNUipp-FSU 93 aux maires de Seine Saint-Denis



Jeudi 12 décembre 2013

A Mesdames et Messieurs les Maires de Seine Saint-Denis

La réforme des rythmes scolaires suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes, et nous la considérons comme beaucoup trop problématique à ce stade pour être mise en œuvre à la rentrée de septembre 2014.

En effet, nous vous alertons sur plusieurs problèmes non résolus :

- **La 1^{ère} étape de la « refondation de l'école » n'a pas apporté les changements nécessaires à la réussite scolaire des élèves :** en Seine Saint-Denis, les effectifs n'ont pas diminué dans les classes ; aucun poste de RASED n'a été restitué alors que notre département a perdu 50% des maîtres E ces cinq dernières années ; le remplacement reste problématique malgré le recrutement de très nombreux contractuels ; l'accompagnement des enfants en situation de handicap n'est pas amélioré ; la « priorité ministérielle » du « plus de maîtres que de classes » n'a même pas permis le rétablissement des 13 postes de maîtres supplémentaires sur 42 supprimés en septembre 2012 : pour septembre 2014, le nombre total de maîtres supplémentaires prévu au niveau national ne représente même pas 1 enseignant par école en Education prioritaire de la seule Seine Saint-Denis ; la scolarisation des moins de 3 ans a doublé en Seine Saint-Denis pour atteindre... 1,5 % ! Comment croire que, dans ce contexte, une « réforme des rythmes » améliore le fonctionnement de l'école ? **Actuellement, dans la situation dégradée de l'école, une telle réforme ne peut être vécue que comme une dégradation supplémentaire du temps scolaire.**
- **De nombreux maires ont interpellé le ministre sur l'absence d'un financement d'Etat pérenne,** à l'heure où les collectivités ont de plus en plus de difficultés à établir leur budget pour faire face aux besoins et aux attentes d'une population toujours plus touchée par la crise. Cette réforme ne doit pas se traduire par un nouveau transfert de charges de l'Etat sur les communes qui provoquerait une aggravation de la fiscalité locale. Il est scandaleux que la seule réponse du gouvernement à cette revendication de financement soit la dégradation des taux d'encadrement des enfants sur les temps péri-scolaires ! Avec leurs syndicats, tous les animateurs dénoncent avec force cette mesure dangereuse. **En l'état, la réforme ne garantit ni la qualité, ni la gratuité des temps d'activités péri-scolaires.**
- **Le ministre de l'Education nationale refuse toujours d'entendre l'exigence de réécriture du décret du 24 janvier 2013,** qui bloque tous les projets de nouvelle organisation du temps scolaire sur 9 demi-journées et 24h d'enseignement par semaine sans alternance possible. Des projets

intéressants pour l'amélioration du temps scolaire, comme celui de Claire Leconte (7 demi-journées dont 5 matinées de classe renforcées), ne peuvent même pas être étudiés. La réintégration du temps de concertation dans les emplois du temps des écoles est également impossible : avant la réforme Darcos de 2008, un samedi matin sur trois était libéré pour les élèves pour permettre aux enseignants de construire collectivement des réponses pédagogiques efficaces.

- Enfin, **la question du recrutement de personnels qualifiés pour prendre en charge les enfants en dehors des temps de classe reste entière** : les parents d'élèves ne peuvent envisager de confier leurs enfants à des personnels recrutés de manière improvisée. Les représentants de la direction départementale de la cohésion sociale dans les comités de pilotage ont commencé à alerter les municipalités : il y a un problème de vivier de recrutement de ces personnels. Il est indispensable, avant tout changement, de construire un véritable plan de recrutement et de formation des personnels nécessaires.

Le SNUipp-FSU a appelé les enseignants des écoles à la grève le 5 décembre 2013, aussi bien pour une autre réforme des rythmes (**pas de généralisation en 2014** : suspension et ouverture immédiate de discussions pour écrire un nouveau décret des temps scolaires), que pour un **budget ambitieux pour la transformation de l'école** : les enfants sont TOUS CAPABLES, les budgets doivent être à la hauteur des besoins !

Aujourd'hui, le SNUipp-FSU vous propose que nous demandions ensemble au ministre de l'Education nationale de suspendre la réforme des rythmes scolaires afin d'ouvrir des négociations pour une autre réforme.

Nous vous demandons de prendre acte de la nécessité de tout remettre à plat : il ne serait acceptable pour personne qu'une réforme mal engagée, ait finalement pour conséquence de dégrader le temps scolaire des enfants ! Ainsi, **tant que les questions ci-dessus n'auront reçu aucune réponse satisfaisante de la part du gouvernement, nous vous demandons de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires dans votre commune.**

Nous nous tenons à votre disposition pour envisager ensemble une expression commune.

Nous vous remercions par avance de votre écoute et vous prions d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

CDEN de Loir-et-Cher (6/02/2014)

Motion présentée par le SNUipp-FSU et soutenue par la CGT éducation et Sud éducation

Contre la généralisation de la réforme des rythmes Pour la suspension de la réforme Pour la complète réécriture du décret

Le SNUipp-FSU avec le soutien de la CGT éducation et Sud éducation demande au CDEN de Loir-et-Cher de se prononcer contre la généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée prochaine, pour la suspension de sa mise en œuvre et pour la réécriture du décret.

Le Comité départemental de suivi (09/01) a fait la démonstration que l'absence de cadrage aboutissait à une multitude d'organisations toutes dictées par les municipalités.

Les inégalités vont encore se creuser entre les élèves, les écoles et les territoires.

De l'objet de la réforme, il ne reste pratiquement plus rien.

Nous refusons que la politique de décentralisation se traduise par un transfert des missions des écoles aux collectivités territoriales. Les principes de qualité, d'égalité de laïcité et de gratuité doivent s'appliquer sur tout le territoire et exigent les financements nécessaires.

Pour ne pas en rester à la semaine de 4 jours, pour exiger une réforme des rythmes indispensable et bénéfique aux élèves à leurs familles, aux enseignants et aux personnels territoriaux, nous appelons le CDEN de Loir-et-Cher à voter cette motion.

Courrier des directeurs(trices) de HautePierre au Directeur Académique des Services de L'Education Nationale de Strasbourg

Strasbourg, le jeudi 23 janvier 2014

Les Directrices et Directeurs de HAUTEPIERRE

à Madame WELTZER, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

s/c de Monsieur SCHOBEL, Inspecteur de la circonscription de Strasbourg 5

Madame le Directeur Académique,

Les directeurs de HautePierre tiennent à vous faire part de leur réflexion concernant la proposition de nouveaux rythmes scolaires faite par la ville de Strasbourg qui soulève de nombreuses questions et inquiétudes dans nos équipes.

Au regard des difficultés sociales et scolaires de la majorité de nos élèves, le projet de la ville de Strasbourg fait apparaître les difficultés suivantes :

- L'horaire 14h -15h10 est trop court pour organiser les séances d'apprentissages et augmente le risque d'absentéisme, notamment en maternelle. Il nous paraît indispensable de décaler d'un quart d'heure la pause méridienne (de 11h45 à 13h45) pour alléger les matinées et assurer un temps pédagogique suffisant pour les après-midi courts.
- Le temps d'activités périscolaires prévu jusqu'à 16h15 pose deux questions : la gestion des transitions et par conséquent le temps réellement imparti à ces activités. Pour rappel, nos écoles bénéficient actuellement d'activités périscolaires d'une durée d'une heure trente.
- La question de la transition entre les temps scolaire et périscolaire nous interroge sur le rôle et la responsabilité des directions d'école et celui de la cohabitation dans les locaux.
- L'organisation actuelle qui superpose les dispositifs (APC, AE, périscolaire, CLAS) amène quotidiennement les équipes et les directions à gérer des enfants dont les parents confondent les horaires de sortie. Les changements supplémentaires qui s'annoncent ne vont qu'accentuer ces confusions.
- Soucieux d'appliquer une loi qui a pour objectif l'intérêt des élèves et la réduction effective des temps de présence quotidienne à l'école, les conseils des maîtres envisageront l'organisation de l'APC soit lors des journées courtes, soit durant la pause méridienne. Qu'en sera-t-il de la disponibilité des locaux ?

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et à nos réflexions professionnelles, nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Académique, nos salutations les plus respectueuses.

LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE STRASBOURG HAUTEPIERRE

Mesdames BREINNING Simone, CHAULET Laurence, DOTT Sylvie, LEHMANN Michèle, MARTIN Séverine, ROLLER Zahia, WAECKERLE Christine et Messieurs LAUCK Martial, MULLER Martial, ZELLER Benoît, HAAS François